



AUVERGNE  
**AUVERCO**

# NEWSLETTER HEBDO

*Veillez à la croissance de votre activité*

## #65



## AIDES COÛTS FIXES, LA DATE LIMITE APPROCHE

Les dispositifs d'aide aux entreprises dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 prennent fin progressivement. Le dernier guichet, coûts fixes février 2022, **sera clôturé le 15 juin 2022.**

Seules les instructions closes avant le 30 juin 2022 pourront donner lieu à l'octroi d'une aide. Dans ce contexte, afin de permettre une analyse des dossiers dans les délais, les entreprises doivent donc veiller à **envoyer des demandes complètes et cohérentes au plus tard le 15 juin 2022 minuit.** Tous les formulaires seront fermés une fois cette date passée.

# RAPPEL : UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR PROFITER DES PRÊTS PARTICIPATIFS RELANCE ET DES OBLIGATIONS RELANCE

Initialement prévus pour prendre fin au 30 juin, le prêt participatif Relance (PPR) et les obligations Relance (OR) seront finalement distribués jusqu'au 31 décembre 2023. Les prêts participatifs Relance et les obligations Relance s'adressent à toute PME et ETI française qui souhaite se développer et investir, sans pour autant désirer ouvrir son capital à des actionnaires extérieurs. Ces financements ont une maturité de huit ans.



**VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR  
LES PRÊTS PARTICIPATIFS ET LES  
OBLIGATIONS RELANCE ?**

*N'hésitez pas à [nous contacter](#).*

## LE CRÉDIT AUX TPE CONTINUE DE PROGRESSER, À HAUTEUR DE 6,6 % SUR UN AN

Fin mars 2022, l'encours des crédits aux TPE atteint 375,9 Md€, en hausse de 6,6 % sur un an et de 24,5 % sur deux ans, selon une note de la Banque de France. Les crédits aux TPE continuent de progresser au 1er trimestre 2022, de façon moins soutenue que le trimestre précédent (+5,1 Md€ après +7,0 Md€ au 4e trimestre 2021). Le taux d'intérêt moyen des crédits inférieurs à 250 000 euros augmente légèrement pour atteindre 1,54 %.



## AVEZ-VOUS VU CES INFOS?

- La survenue des vagues de chaleur pouvant entraîner un risque sanitaire pour la population et les travailleurs, une période de veille saisonnière est ouverte comme chaque année du 1er juin au 15 septembre. Le ministère du Travail rappelle les **précautions à prendre pour se protéger des fortes chaleurs au travail.**
- Après un recul historique lors du 1er trimestre 2020, suivi de sept trimestres consécutifs de rattrapage, l'emploi intérimaire recule au 1er trimestre 2022 (-1,7 %, soit -13 800 intérimaires, après +5,8 %, soit +45 900 intérimaires au trimestre précédent). Il reste néanmoins au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire : fin mars 2022, l'emploi intérimaire est supérieur de 4,6 % au niveau de fin décembre 2019.



**À BIENTÔT  
POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !**